

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en séance ordinaire ce 3 mai 2021 à la salle communautaire, 606 rue Principale

Sont présents : Clémence Nadeau et Sylvie Gingras, conseillères ainsi que Jean-Claude Gagnon, Jean-Paul Pelletier et Pierre-Alexandre Simoneau, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par voie téléphonique : Sylvie Tardif, secrétaire-trésorière et Dominic Doucet, directeur général.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 596-2021 du 28 avril 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 mai 2021;

Considérant l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication à la condition que cette séance soit publicisée dès que possible;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie téléphonique.

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique et que l'enregistrement audio de la présente séance soit disponible sur le site Internet de la municipalité.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
 - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption des procès-verbaux
- D) 1^{re} période de questions
- E) Varia
 - Délégation de sorties
 - Adoption du règlement relatif aux permis et certificats
 - Adoption du règlement relatif à la construction
 - Adoption du règlement sur la tarification des permis et certificats
 - Adoption du règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures
 - Adoption du 2^e projet de règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels
 - Avis de motion et projet de règlement de gestion contractuelle
 - Permis de rénovation (PIIA) – 625 rue Principale
 - Permis de rénovation (PIIA) – 443-453 rue Principale
 - Dérogation mineure – 5280 route du Domaine-du-Lac

- Dérogation mineure – 110 5^e Avenue
- Dérogation mineure – 1490 route des Chalets
- Entente avec Nicolas Daigle et Audrey Allaire
- Ententes pour branchement de station de pompage à la conduite de refoulement
- Adhésion à l'Association québécoise du loisir municipal
- Plan d'action interministérielle – protocole d'entente
- Programmation TECQ 2019-2023 révisée
- Entretien de la pelouse – endroits publics
- Mandat à Les Services EXP – enregistreurs de débordements
- Mandat à Faucher Électrique – éclairage de la surface de dek hockey, l'aire des modules de jeux et du stationnement au Parc Versant du Lac
- Mandat à Jean-François Rivard – vente de terrains
- Embauche – préposé à l'écocentre et manœuvre à la voirie
- Demande d'appui de Marc-André Mercier (CPTAQ)
- Acte de vente à Sogetel – lots 525-5-1-P et 520-5-2

- F) 2^e période de questions
- G) Présentation des comptes
- H) Clôture de la séance

2021-05-130 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-05-131 Adoption des procès-verbaux

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 et une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 avril 2021, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 avril 2021 tels que présentés. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

En raison des mesures de précaution exceptionnelles adoptées contre la propagation du coronavirus, le public n'est pas admis à cette séance. Toutefois, il était invité à poser des questions par courriel au info@stferdinand.ca avant 16 h le lundi 3 mai 2021.

Une question a été reçue et elle est mise à l'étude.

2021-05-132 Adoption du règlement no 2021-220 modifiant le règlement sur les permis et certificats

Attendu que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du projet de règlement no 2021-220 au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

Attendu que tous les membres du conseil présents confirment l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 2021-220 modifiant le règlement sur les permis et certificats de la municipalité de Saint-Ferdinand no 2017-165. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

RÈGLEMENT no 2021-220

Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats no 2017-165 de la Municipalité de Saint-Ferdinand

Attendu que le Conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier le règlement sur les permis et certificats no 2017-165 de la Municipalité de Saint-Ferdinand afin de corriger une erreur inscrite à l'article 5.11.2, alinéa C.

Attendu qu'un avis de motion a été donné par Suzanne Aubre à la séance du 8 février 2021;

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé le 8 février 2021;

Attendu que la consultation publique sur le 1^{er} projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite en raison de la pandémie de la COVID-19;

En conséquence, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu à l'unanimité qu'il soit fait et statué le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'alinéa C de l'article 5.11.2 intitulé « Demande » est modifié en remplaçant les mots « la disposition de l'article 18.8.3.1 » par les mots « la disposition de l'article 18.9.3.1 ».

Article 3

Le présent règlement abroge et modifie toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions des présentes.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

ADOPTÉ À SAINT-FERDINAND, ce 3 mai 2021

Maire

Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 8 février 2021

1^{er} projet : 8 février 2021

2^e projet : 6 avril 2021

Adoption : 3 mai 2021

Publication :

2021-05-133

Adoption du règlement no 2021-221 modifiant le règlement relatif à la construction

Attendu que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du projet de règlement no 2021-221 au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

Attendu que tous les membres du conseil présents confirment l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 2021-221 modifiant le règlement relatif à la construction de la municipalité de Saint-Ferdinand no 2017-164. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

RÈGLEMENT no 2021-221

Règlement modifiant le règlement relatif à la construction no 2017-164 de la Municipalité de Saint-Ferdinand

Attendu que le Conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier le règlement relatif à la construction no 2017-164 de la Municipalité de Saint-Ferdinand afin de corriger une erreur inscrite à l'article 1.1.1.

Attendu qu'un avis de motion a été donné par Suzanne Aubre à la séance du 8 février 2021;

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé le 8 février 2021;

Attendu que la consultation publique sur le 1^{er} projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite en raison de la pandémie de la COVID-19;

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu à l'unanimité qu'il soit fait et statué le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 1.1.1 intitulé « Titre du règlement » est modifié en remplaçant les mots « le présent règlement no » par les mots « le présent règlement no 2017-164 ».

Article 3

Le présent règlement abroge et modifie toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions des présentes.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

ADOPTÉ À SAINT-FERDINAND, ce 3 mai 2021

Maire

Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 8 février 2021
1^{er} projet : 8 février 2021
2^e projet : 6 avril 2021
Adoption : 3 mai 2021
Publication :

2021-05-134

Adoption du règlement no 2021-219 modifiant le règlement sur la tarification des permis et certificats

Attendu que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du règlement au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

Attendu que tous les membres du conseil présents confirment l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu d'adopter le règlement no 2021-219 modifiant le règlement sur la tarification des permis et certificats no 2017-169 de la

Municipalité de Saint-Ferdinand. Adopté majoritairement, le maire ayant voté contre.

RÈGLEMENT no 2021-219

Règlement modifiant le règlement sur la tarification des permis et certificats no 2017-169 de la Municipalité de Saint-Ferdinand

Attendu que le Conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier le règlement sur la tarification des permis et certificats no 2017-169 de la Municipalité de Saint-Ferdinand afin d'ajouter le coût du permis de terrassement et du permis pour l'installation de ponceaux.

Attendu qu'un avis de motion a été donné par Pierre-Alexandre Simoneau à la séance du 6 avril 2021;

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé le 6 avril 2021;

En conséquence, il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu majoritairement qu'il soit fait et statué le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 3.1.8 intitulé « Permis de terrassement et pour l'installation de ponceaux » est ajouté et se lit comme suit :

Usages	Coûts
Terrassement	10\$
Ponceau	10\$

Article 3

L'article 3.3.1 intitulé « Demande de dérogation mineure » est modifié de la façon suivante :

3.3.1 Demande de dérogation mineure

Demande	Coût
Dérogation mineure	400\$

Article 4

L'article 3.3.3 intitulé « Demande pour un usage conditionnel » est modifié de la façon suivante :

3.3.3 Demande pour un usage conditionnel

DEMANDE	COÛT
Usage conditionnel	500\$
Renouvellement - certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une résidence de tourisme	100\$

Article 5

Le présent règlement abroge et modifie toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions des présentes.

Article 6

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

ADOPTÉ À SAINT-FERDINAND, ce 3 mai 2021

Maire

Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 6 avril 2021
Projet de règlement : 6 avril 2021
Adoption : 3 mai 2021
Publication :

2021-05-135

Adoption du règlement no 2021-222 modifiant le règlement sur les dérogations mineures

Attendu que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du projet de règlement no 2021-222 au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

Attendu que tous les membres du conseil présents confirment l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 2021-222 modifiant le règlement sur les dérogations mineures de la municipalité de Saint-Ferdinand no 2017-168. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

RÈGLEMENT no 2021-222

Règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures no 2017-168 de la Municipalité de Saint-Ferdinand

Attendu que le Conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier le règlement sur les dérogations mineures no 2017-168 de la Municipalité de Saint-Ferdinand afin de modifier les frais exigibles à l'article 1.1.4 et de corriger une erreur inscrite à l'article 1.1.9.

Attendu qu'un avis de motion a été donné par Pierre-Alexandre Simoneau à la séance du 6 avril 2021;

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé le 6 avril 2021;

Attendu que la consultation publique sur le 1^{er} projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite en raison de la pandémie de la COVID-19;

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu à l'unanimité qu'il soit fait et statué le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 1.1.4 intitulé « Frais exigibles » est modifié en remplaçant le montant « 250 \$ » par le montant « 400 \$ ».

Article 3

Le paragraphe 1 de l'article 1.1.9 intitulé « Abrogation » est modifié en remplaçant les mots « n° de » par les mots « n° 202 ».

Article 4

Le présent règlement abroge et modifie toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions des présentes.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

ADOPTÉ À SAINT-FERDINAND, ce 3 mai 2021

Maire

Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 6 avril 2021

1^{er} projet : 6 avril 2021

Adoption : 3 mai 2021

Publication :

2021-05-136

Adoption du 2^e projet de règlement no 2020-215 relatif aux usages conditionnels

Proposition :

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu qu'en vertu des dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce Conseil adopte, avec changement, le 2^e projet de règlement numéro 2020-215, lequel modifie le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2018-179 et ses amendements (règlement numéro 2020-205) de la Municipalité de Saint-Ferdinand.

Contre-proposition :

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu qu'en vertu des dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce Conseil adopte, avec changement, le 2^e projet de règlement numéro 2020-215, lequel modifie le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2018-179 et ses amendements (règlement numéro 2020-205) de la Municipalité de Saint-Ferdinand, soit en enlevant l'obligation pour tout propriétaire d'une résidence de tourisme d'obtenir préalablement un accord signé de tous les propriétaires de résidences voisines immédiates localisées dans un rayon de 50m de la résidence visée par la demande.

Le vote est demandé pour la contre-proposition : 3 votes pour et 3 votes contre; le maire ayant voté.

Le vote est demandé pour la proposition : 4 votes pour et 2 votes contre; le maire ayant voté.

Donc la proposition est adoptée comme suit :

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu qu'en vertu des dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce Conseil adopte, avec changement, le 2^e projet de règlement numéro 2020-215, lequel modifie le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2018-179 et ses amendements (règlement numéro 2020-205) de la Municipalité de Saint-Ferdinand. Adopté majoritairement, le maire ayant voté.

2021-05-137 Demande de permis de rénovation de Johanne Magas et Ulises Avila (PIIA)

Attendu que Johanne Magas et Ulises Avila ont déposé une demande de permis de rénovation pour remplacer le revêtement extérieur, les fenêtres et le revêtement de la toiture de la cantine et pour installer une enseigne localisée au 625 rue Principale sur les lots 339-2 et 340, canton d'Halifax;

Attendu que ladite cantine est située dans la zone R/C-5;

Attendu que la zone R/C-5 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Attendu que ladite cantine n'a pas de valeur patrimoniale;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de permis de rénovation devrait être accordée;

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que la demande de permis de rénovation soumise par Johanne Magas et Ulises Avila et localisée au 625 rue Principale sur les lots 339-2 et 340, canton d'Halifax, soit acceptée pour le remplacement du revêtement extérieur, des fenêtres et du revêtement de la toiture de la cantine et pour l'installation d'une enseigne. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-05-138 Demande de permis de rénovation de Lavage Haute Pression Aqua Mobile inc. (PIIA)

Attendu que Lavage Haute Pression Aqua Mobile inc. a déposé une demande de permis de rénovation pour remplacer les balcons avant et l'escalier avant de la résidence localisée au 443-453 rue Principale sur le lot 514-2-P, canton d'Halifax;

Attendu que ladite résidence est située dans la zone R/C-7;

Attendu que la zone R/C-7 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Attendu que ladite résidence n'a pas de valeur patrimoniale;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de permis de rénovation devrait être accordée;

En conséquence, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu que la demande de permis de rénovation soumise par Lavage Haute Pression Aqua Mobile inc. et localisée au 443-453 rue Principale sur le lot 514-2-P, canton d'Halifax, soit acceptée pour le remplacement des balcons avant et de l'escalier avant de la résidence. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-05-139

Dérogation mineure - 5280 route du Domaine-du-Lac

Attendu que Priscille Marcoux a déposé une demande de dérogation mineure pour régulariser l'empiètement du garage de 0,38 mètre dans l'emprise de la voie publique et permettre l'empiètement de la remise dans la bande de protection riveraine à 3,03 mètres du littoral localisée au 5280 route du Domaine-du-Lac, sur le lot 6116749;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que la dérogation mineure soit accordée;

Attendu que le conseil a donné la possibilité à tout intéressé désirant se faire entendre de lui transmettre ses commentaires écrits par courriel ou par courrier suivant l'avis public du 15 avril 2021;

Attendu que le conseil n'a reçu aucun commentaire;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Gingras et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Priscille Marcoux et localisée au 5280 route du Domaine-du-Lac sur le lot numéro 6116749 soit acceptée pour l'empiètement du garage de 0,38 mètre dans l'emprise de la voie publique et pour l'empiètement de la remise dans la bande de protection riveraine à 3,03 mètres du littoral. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-05-140

Dérogation mineure - 110 5^e Avenue

Attendu que Marcel Gosselin et Manon Bouchard ont déposé une demande de dérogation mineure pour autoriser l'agrandissement d'une galerie dans la marge avant d'une largeur de 3,2 mètres alors que la réglementation prescrit la largeur à 2 mètres localisée au 110 5^e Avenue, sur les lots 337-5, 337-7 et 337-34-P, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que la dérogation mineure soit accordée;

Attendu que le conseil a donné la possibilité à tout intéressé désirant se faire entendre de lui transmettre ses commentaires écrits par courriel ou par courrier suivant l'avis public du 15 avril 2021;

Attendu que le conseil n'a reçu aucun commentaire;

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Marcel Gosselin et Manon Bouchard et localisée au 110 5^e Avenue sur les lots numéros 337-5 et 337-34-P, canton d'Halifax soit acceptée pour l'agrandissement d'une galerie dans la marge avant d'une largeur de 3,2 mètres. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-05-141

Dérogation mineure - 1490 route des Chalets

Attendu que France Binette et Gilles Nadeau ont déposé une demande de dérogation mineure pour autoriser une marge avant de 1,3 mètre pour la future résidence normalement prescrite à 6,5 mètres de manière à ce que la future résidence soit le plus éloignée de la rive localisée au 1490 route des Chalets, sur le lot 651-8, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que la dérogation mineure soit accordée;

Attendu que le conseil a donné la possibilité à tout intéressé désirant se faire entendre de lui transmettre ses commentaires écrits par courriel ou par courrier suivant l'avis public du 15 avril 2021;

Attendu que le conseil n'a reçu aucun commentaire;

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par France Binette et Gilles Nadeau et localisée au 1490 route des Chalets sur le lot numéro 651-8, canton d'Halifax soit acceptée pour une marge avant de 1,3 mètre pour la future résidence. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-05-142 Entente avec Nicolas Daigle et Audrey Allaire

Il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu d'autoriser le maire Yves Charlebois et le directeur général Dominic Doucet à signer une entente avec M. Nicolas Daigle et Mme Audrey Allaire pour l'installation de mobilier amovible sur le terrain municipal (lot no 525-1-9, canton d'Halifax) situé derrière leur propriété du 200 rue Principale. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-05-143 Branchement de station de pompage à la conduite de refoulement

Considérant que la municipalité a reçu des demandes pour l'installation d'un poste de pompage individuel dans le secteur de la route des Chalets pour évacuer des eaux usées dans la conduite de refoulement existante de la municipalité;

Considérant que ladite conduite de refoulement passe en face des propriétés sises au 1440 route des Chalets, 1520 route des Chalets, 1530 route des Chalets, 1560 route des Chalets et 1570 route des Chalets;

En conséquence, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'accepter ces branchements à la conduite de refoulement de la municipalité et d'autoriser le directeur général Dominic Doucet et le maire Yves Charlebois à signer les ententes concernant les demandes pour l'installation d'un poste de pompage individuel avec les propriétaires des propriétés sises au 1440 route des Chalets, 1520 route des Chalets, 1530 route des Chalets, 1560 route des Chalets et 1570 route des Chalets. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-05-144 Adhésion à l'Association québécois du loisir municipal

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu de renouveler l'adhésion à l'Association québécoise du loisir municipal pour l'année 2021 et d'autoriser le paiement de la facture de 365.32 \$ (taxes incluses). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-05-145 Plan d'action interministériel

Attendu que le projet du Jardin communautaire a été accepté au financement de la mesure 3.1 du Plan d'action interministériel de la Politique gouvernementale de prévention en santé;

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'autoriser le coordonnateur en loisir, culture et tourisme Luc Baillargeon à signer le protocole d'entente pour le projet du Jardin communautaire dans le cadre du plan d'action interministériel de la Politique gouvernementale de prévention en santé et de le désigner comme personne responsable dudit projet. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-05-147 Entretien de la pelouse - endroits publics

Attendu que la municipalité a adressé une demande de prix pour l'entretien de la pelouse pour différents endroits publics;

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu de retenir les services, à titre de contractuel, de Martin Roy pour effectuer l'entretien des pelouses à chaque semaine aux endroits suivants : terrain de balle, terrain de jeux à l'école, talus devant l'école et station de vidange des roulottes ainsi que pour effectuer l'entretien des pelouses aux deux semaines aux endroits suivants : coin rue Bernier Ouest et avenue des Roulottes, le talus derrière l'école, le talus derrière le 1100 rue Principale, le talus sur le côté du 110 8^e Avenue, le talus devant le 1109 rue Principale et le tour du lac (point d'eau Vianney) et chemin de la source à Vianney pour un montant de 11 000 \$ (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-05-148 Mandat à Les Services EXP - enregistreurs de débordements

Il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu de retenir les services de Les Services EXP inc. pour les activités nécessaires préalablement à l'implantation d'enregistreurs de débordements pour les ouvrages des postes de pompage Manoir du Lac (PP-1) et Principal (PP-2) au montant de 16 370 \$ (taxes en sus) conformément à leur offre de services 999-21006886-PP du 19 avril 2021. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-05-149 Mandat à Faucher Électrique - éclairage - Parc Versant du Lac

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu de retenir les services de Faucher Électrique pour l'installation de lumières pour éclairer la surface de dek hockey, l'aire des modules de jeux et le stationnement au Parc Versant du Lac au montant de 24 453 \$ (taxes en sus) conformément à leur offre de services du 19 avril 2021. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-05-150 Mandat à Jean-François Rivard - vente de terrains

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'autoriser le directeur général Dominic Doucet et le maire Yves Charlebois à signer un contrat de courtage avec Jean-François Rivard afin de procéder à la vente des terrains sur la route Pinette ayant les numéros de lot 1456-22; 1456-23 et 1456-24, ainsi qu'un terrain sur la rue Bernier Ouest ayant le numéro de lot 520-1-1-16. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-05-151 Embauche - préposé à l'écocentre et manœuvre à la voirie

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'engager Zachary Turcotte comme préposé à l'écocentre et manœuvre à la voirie du 15 mai 2021 jusqu'au 31 octobre 2021 inclusivement à un taux de 14.25\$/h selon un horaire établi approximatif de 13 heures par semaine de la mi-mai au 23 juin et du 3 septembre au 31 octobre et un horaire de 40 heures par semaine du 24 juin au 2 septembre, dont 23 heures consacrées à l'écocentre et 17 heures consacrées à la voirie. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-05-152

Demande d'appui de Marc-André Mercier (CPTAQ)

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit apporter ses recommandations aux demandes faites à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

Attendu que le demandeur s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'autoriser Gilbert Labonté à aliéner une partie des lots 119 et 120, rang 3 du cadastre du Canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford, soit une superficie de 7,51 ha en faveur de Marc-André Mercier;

Attendu que la finalité de cette transaction ne change rien à la situation de la propriété qui continuera d'être utilisée pour des fins acéricoles;

Attendu que la transaction envisagée ne viendra pas affecter l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles;

Attendu que cette autorisation n'affecterait d'aucune façon le potentiel agricole des lots voisins;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'appuyer auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la demande d'autorisation pour l'aliénation par Gilbert Labonté d'une partie des lots 119 et 120, rang 3 du cadastre du Canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford, soit une superficie de 7,51 ha en faveur de Marc-André Mercier. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-05-153

Acte de vente à Sogetel - lots 525-5-1-P et 520-5-2

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu ce qui suit :

Que la municipalité de Saint-Ferdinand vend à Sogetel inc. un terrain sur la rue Principale connu et désigné comme une partie du lot 525-5-1 et du lot 520-5-2 au cadastre officiel du Canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford;

Que cette vente soit faite sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur, pour tout ce qui est de nature environnementale concernant ledit terrain, de même que la composition du sol requise pour la construction;

Que cette vente soit faite pour un prix de 24 074,20 \$ plus les taxes applicables, s'il y a lieu, payable comptant lors de la signature de l'acte notarié;

Que l'acheteur devienne propriétaire du terrain à compter de la signature de l'acte de vente avec possession immédiate;

Que toutes les répartitions relatives notamment aux taxes soient faites en date de l'acte de vente notarié;

Que les frais et honoraires de l'acte de vente, de leur publicité et des copies pour toutes les parties soient payables par Sogetel inc.;

Que la municipalité demeurera seul responsable du maintien, de l'inspection, de l'entretien, de la modification, du remplacement et de la réparation de la conduite d'égout

pluvial traversant l'immeuble et de ses équipements connexes;

Que le maire Yves Charlebois et le directeur général Dominic Doucet soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Ferdinand cet acte de vente à intervenir, à y stipuler toutes clauses et conditions qu'ils jugent à propos et dans l'intérêt ou au nom de la municipalité, de même qu'à tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Il n'y a pas de 2^e période de questions.

2021-05-154 Présentation des comptes

Il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu de payer les comptes du mois d'avril 2021 tels que présentés pour un montant de 404 932.63 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-05-155 Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 20 h 27. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.